

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 18 Juillet 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 3 juillet 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Patrick MAUGARS, Augustin CORGE, Michel LEVALLOIS, Françoise VASSEUR, Philippe SEMENT, Anne DUVAL, Sébastien BROSSARD, Marie-France KULEZYNSKI, Leslie CLERET
Dominique FOURNEAUX donne pouvoir à Patrick MAUGARS
Anne-Sophie MILARD donne pouvoir à Sébastien BROSSARD
Absents : Cécile KOBIELA, Franck GALLAY

Le quorum étant assuré, Anne DUVAL est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2017

2017-18 Rythmes scolaires

Suite au sondage effectué le 31 mai 2017 et aux conseils des écoles élémentaire et maternelle, et conformément au décret ministériel de l'éducation nationale n° 2017-1108 du 27 juin 2017, Le conseil municipal après vote (12 voix pour, 1 abstention) décide de revenir à l'état antérieur soit une semaine de 4 jours de classe.

Les horaires, dès la rentrée de septembre seront les suivants : de 8 h 30 à 12 h et de 13 H 30 à 16 h. La garderie sera assurée le matin dès 7 h 15 et le soir jusqu'à 18 h. L'aide optionnelle aux devoirs sera maintenue de 16 h 30 à 17 h 30.

2017 – 19 Convention petits travaux

Il convient de signer une convention avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure afin de déterminer les modalités technique et financière relative à la co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération Seine-Eure, en vue de réaliser des travaux de petits aménagements sur voirie communale.

Monsieur le Maire propose des travaux de sécurité rue de Louviers et Rue Jacques de Maurey, à savoir la pose de ralentisseurs.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale.

2017 – 20 Location salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de louer la salle des fêtes uniquement entre le 1^{er} octobre et le 30 avril du fait de l'absence de climatisation et de fixer les prix suivants :

	TARIFS 2017
½ journée sans repas (Fermeture de la cuisine)	150 €
Samedi - dimanche	600 €

- De fixer le nettoyage de la salle à **45 € /heure**
- De maintenir la caution à **200 €**, celle-ci sera rendue sous 15 jours.
- De demander 2 chèques correspondant à 50 % chacun du montant de la location. L'un sera encaissé à la réservation, et l'autre dans le courant du mois de la location.

Une seule location par an pour un week end sera autorisée. La salle ne sera plus louée en semaine.

Pour les associations (**Location toute l'année**)

- Avec siège social à Incarville : 2 locations **gratuites** (Vigilance sera faite quant à l'opportunité de la location.)
 - Ensuite 150 € par location.
 - Avec siège social hors commune : **350 €** la journée et **600 €** le week end, à l'exception des manifestations à caractère humanitaire ou caritatif qui se verront accorder la gratuité
- CE des centres commerciaux d' Incarville : **350 €** (le week end)
Services de protection civile (pompiers, police, gendarmerie) : **gratuité du lundi au jeudi**
Réunions politiques dans le cadre des élections : **gratuité du lundi au jeudi**
Personnel et élus de la commune : **150 € une fois par an**
Comités d'entreprises : **350 € du lundi au jeudi**
Noël des entreprises : **350 € du lundi au jeudi**

Rappel : Les réservations se font à partir du **1er septembre pour les Incarvillais** et ouvert à tous à partir du **1^{er} novembre**.

Remise des clés : **le vendredi entre 14 et 16 H.**

Les clés seront à rendre impérativement à **9 heures, ménage fait**, ensuite la somme de 45 € sera appliquée par heure.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus ainsi que le règlement.

2017 – 21 Décision modificative

Sur proposition d'Augustin CORGE, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Investissement

020 dépenses imprévues	- 500,80 €
Opération atelier compte 2188	+ 500 €
Opération restaurant scolaire	+ 0,20 €
Opération 350 rénovation salle des fêtes	+ 0,60 €

Fonctionnement

6688 autres charges de trésorerie	+ 300 €
64111 rémunération	- 300 €

2017 – 22 Admission en non-valeur

Sur demande de Monsieur HAUSS, Trésorier de la commune, Monsieur le Maire présente un état de sommes non récupérées, concernant des frais de cantine et de garderie.

La somme est de 177,28 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non- valeur de ces créances.

Questions diverses

Le procès-verbal des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE est à disposition des élus au secrétariat.

La séance est levée à 19 heures